

CHARTRE LABEL MOTARDS BIENVENUE **DANS LE DOUBS**

L'établissement dispose :

- d'un garage ou d'un local fermé pouvant accueillir au minimum :
4 motos pour les hôtels et les chambres d'hôtes et
10 motos pour les gîtes de groupe et les centres de vacances
- d'un local fermé, chauffé et ventilé pour permettre le séchage des tenues (buanderie, mise à disposition de cintres,...) ;
- d'outillage minimum pour petites réparations.

L'hébergeur s'engage à mettre à disposition :

- la liste des réparateurs motos du secteur et des concessionnaires du département
- des informations sur les points de ravitaillement, les pompes à essence acceptant les cartes bleues 24/24, les points de lavage... ;
- des cartes routières (à consulter sur place) ;
- des suggestions d'itinéraires touristiques pour des randonnées motos (document CDT);
- des revues spécialisées à consulter sur place (moto magazine, moto journal...);
- un sèche-cheveux et/ou système de séchage des gants, bottes;

L'hébergeur s'engage à :

- offrir une boisson en guise de geste d'accueil
- proposer un panier repas (à définir entre le client et l'hébergeur). A commander la veille ;
- afficher la charte dans l'établissement ;
- intégrer le label sur tous ses supports de communication : site internet, documentation, dépliants...
- apposer la signalétique extérieure spécifique à cette thématique.
- Remettre le questionnaire de satisfaction du label au client motard lors de son arrivée ou de son départ.
- Répondre lui-même à l'enquête du CDT envoyé en de fin de saison.

Pour les gîtes de groupe et les centres de vacances :

- fournir la literie complète ainsi que les linges de toilette (indiquer s'il y a un supplément)
- assurer le petit déjeuner
- Mise à disposition d'un kit de boissons chaudes (café soluble, thé, tisane, sucre..)

